

Société par actions simplifiée unipersonnelle
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 8 rue de Champagne
68700 CERNAY
902 443 571 RCS MULHOUSE



Désignation de l'entreprise		A L'O EASY		8 rue de Champagne		Néant ☐		
Adresse de l'entreprise		68700 CERNAY						
SIRET		9 0 2 4 4 3 5 7 1 0 0 0 1 0		Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		
				Durée de l'exercice précédent *		12		
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				30092024		30092023		
ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions		Net		
		1		2		3		
						4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles	010		012				
	{ Autres*	014		016				
	Immobilisations corporelles*	028	2 979	030	1 379	1 600	2 196	
	Immobilisations financières* (1)	040	363	042		363	363	
	Total I (5)	044	3 342	048	1 379	1 963	2 559	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	10 661	052	10 661	12 374	
		Marchandises *	060		062			
		Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
		Créances (2) { Clients et comptes rattachés * { Autres * (3)	068	8 335	070	654	7 681	5 706
			072	3 352	074		3 352	14 536
		Valeurs mobilières de placement	080		082			
		Disponibilités	084	1 320	086		1 320	1 944
		Charges constatées d'avance *	092	5 744	094		5 744	39
	Total II	096	29 412	098	654	28 757	34 600	
	Total général (I + II)	110	32 754	112	2 033	30 720	37 158	
PASSIF				Exercice N		Exercice N-1		
				NET		NET		
				1		2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 000		1 000		
	Ecart de réévaluation	124						
	Réserve légale	126		100		100		
	Réserves réglementées*	130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132				11 966		
	Report à nouveau	134		(18 392)				
	Résultat de l'exercice	136		16 404		(30 358)		
	Subventions d'investissement	137						
	Provisions réglementées	140						
	Total I	142		(888)		(17 292)		
Provisions pour risques et charges				Total II		154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		5 657		20 738		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		23 645		27 454		
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169)	172		1 447		6 162		
	Comptes courants d'associés	173		859		96		
	Autres dettes	175						
	Produits constatés d'avance	174						
Total III	176		31 608		54 450			
Total général (I + II + III)				180		30 720 37 158		
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		1 422	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182			
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise: **A L'O EASY**Néant ☐

A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 30092024		Exercice N-1 clos le 30092023					
				1	2						
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210							
	Production vendue	{ biens services *	{ dont export et livraisons intracommunautaires	215	214						
				217	218	114 238	109 685				
					222						
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			224						
	Production immobilisée *			226							
	Subventions d'exploitation reçues			230			224				
	Autres produits			232	114 238	109 909					
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			234							
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			236						
Variation de stock (marchandises) *				238	38 927	68 377					
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				240	1 713	(6 832)					
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				242	31 641	48 679					
Autres charges externes * :		(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			244	1 095	2 590				
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	570	246	18 619	20 084					
Rémunérations du personnel *				252	3 375	4 753					
Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)				254	596	596					
Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39, 1-2°, al.3 du CGI)		255		256	245	409					
Dotations aux provisions				262	3	102					
Autres charges		{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	{ 259 260	{ } { }							
Total des charges d'exploitation (II)			264	96 215	138 757						
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	18 023	(28 848)					
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280	2	2					
	Produits exceptionnels (IV)			290							
	Charges financières (V)			294	1 532	951					
	Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300	89	560				
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D)	348								
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306							
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			310	16 404	(30 358)					
B - RÉSULTAT FISCAL				312	16 404	314					
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316							
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318							
	Provisions non déductibles *			322							
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324							
	Divers *, dont intérêts excédentaires des optés-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC *	248	89					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))			249						
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998							
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999							
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997							
	DÉDUCTIONS	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989					
				Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991						
ZFA NG (44 quaterdecies)		345		Investissements et souscriptions outre-mer	344						
Zone franche urbaine (44 octies A)		987		Zones de développement prioritaire (art. 44 septidécies)	993						
dont divers *		{ Créance due au report en arrière du déficit Déduction exceptionnelle (art 39 decies A) Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	{ 346 643 648	{ Déduction exceptionnelle (art 39 decies) Déduction exceptionnelle (art 39 decies B) Déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	{ 655 645 649	{ Zone de revitalisation rurales (44. quindecies) Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies) Zone de développement prioritaire (art. 44 septidécies) Zone France Ruralités Revitalisation (ZFRR)	{ 138 992 993 181				
								{ Déduction exceptionnelle simulateur de conduite Déduction exceptionnelle (art 39 decies C) Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	{ 641 647 990		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			352	16 493	354						
Déficit col. 2			356								
Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			360	16 493							
Déficits antérieurs reportables : * 29 797 dont imputés sur le résultat :			370		372						
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS			370		372						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C2025

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : A L'O EASY										Néant ☐	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *									
		ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406													
	Autres	410		412		414		416													
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426													
	Constructions	430		432		434		436													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	2 979	442		444		446	2 979												
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456													
	Matériel de transport	460		462		464		466													
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476													
Immobilisations financières		480	363	482		484		486	363												
TOTAL		490	3 342	492		494		496	3 342												
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																			
		Fonds commercial		495		497		498		499											
		Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506											
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516													
	Constructions	520		522		524		526													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	783	532	596	534		536	1 379												
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546													
	Matériel de transport	550		552		554		556													
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566													
TOTAL		570	783	572	596	574		576	1 379												
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10										
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme															
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,80 % ⑦	0 % ⑧													
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589													
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations	590	583	594	595													
TOTAL					596	585	597	599													

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **A L'O EASY**Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650	409	652	245	654		656	654
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680	409	682	245	684		686	654

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)	
	Dotations		Reprises		
Fonds commercial	681		683		
Autres Immob. incorp.	700		705		1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes
Terrains	710		715		2
Constructions	720		725		3
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5
Matériel de transport	750		755		6
Autres immobilisations corporelles	760		765		7
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B 780

II DÉFICITS REPORTABLES			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982 29 797
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	982 bis
Déficits imputés			983 16 493
Déficits reportables			984 13 305
Déficits de l'exercice			860
Total des déficits restant à reporter			870 13 305

IV DIVERS			
Primes et cotisations complémentaires facultatives			381
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)			325
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			327
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *			380
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS			326
N° du centre de gestion agréé			388
Montant de la TVA collectée			374 12 746
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378 11 678
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

5

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2033-E 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : A L'O EASY		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01102023		et clos le : 30092024	
		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel *	376		
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	114 238	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		
TOTAL 1	106	114 238	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144		
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	121	44 191	
Variation négative des stocks	145	1 713	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	16 662	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	3	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152	62 569	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	51 668
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		117	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.			
Mono établissement au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022		
Effectifs au sens de la CVAE	023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026		
Période de référence	024	160	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		186	

(1) il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD